



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE

COMMUNE DE ROYERES

AVIS D'INFORMATION AU PUBLIC

ECHANGE DE PARCELLES AU LIEU DIT « LE BOST » ET AU LIEU DIT « MALAUD » AFIN D'ASSURER LA CONTINUITE DES CHEMINS RURAUX

- 1-Un dossier technique concernant l'échange de parcelles au lieu-dit le Bost et au lieu-dit Malaud pour assurer la continuité des chemins ruraux est mis à la disposition du public et consultable pendant 1 mois au secrétariat de la mairie de Royères.
Le public pourra consulter les dossiers aux jours et heures d'ouverture de la mairie.
- 2-Chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner ses observations et ses propositions sur un registre ouvert à cet effet.
- 3-La période d'information débutera **le lundi 30 septembre 2024** pour une durée de 1 mois.
- 4-A l'issue de la procédure d'information, les échanges, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis et des observations du public, seront soumis pour approbation au Conseil municipal de ROYERES.

